

COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2018

Etaient présents à la réunion :

MM GLODEN Roland; GONNET Joel; KOPP Gabriel; TINNES Jean-Paul (Montenach);
FOULIGNY Bernard, D.G.A

Autres membres du conseil communautaire :

MM NOEL Jean-Claude ; NIEDERCORN Jean-Luc ; LICHT Yves ; KUPPERSCHMITT René ;
HAUBERT Jean-Claude ; OLLINGER Guy
MMES THILL Marie-José ; ALLAIN DALSTEIN Françoise

M. Jean-Paul TINNES ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue aux participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du compte administratif 2017
- Prévision de budget 2018
- Préparation marchés de collecte des ordures ménagères (secteur Bouzonvillois) pour 2019
- Travaux d'agrandissement de la déchèterie de Rettel.

1- CA 2017

Le compte administratif 2017 n'appelle pas de remarques particulières. Il sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

2 - Budget 2018

Le budget prévisionnel est présenté avec un comparatif entre l'ancienne CC3F et l'ancienne CCB.

Certains comptes font l'objet de remarques et de débat au sein de l'assemblée :

➤ Chapitre 11 : dépenses de fonctionnement

❖ compte 6287 frais de personnel : dépense prévue de 280 000€ répartie comme suit :

7 salariés ex-CC3F pour un montant de 180 000€

3 salariés ex-CCB pour un montant de 100 000€, auquel il faut rajouter le coût du salarié de la déchèterie 41 000 € soit un total de 141 000€.

La différence du coût est due au classement indiciaire des salariés de la CCB.

Un comparatif est présenté par habitant : 95,03€ pour la CC3F et 124,81€ pour la CCB

M. KOPP rappelle à l'assemblée, que le comparatif n'est pas objectif ; l'investissement réalisé par le SYDELON n'est pas comparable à celui du SYDEME.

➤ Chapitre 74 : recettes d'investissement

❖ compte 74 subventions d'exploitation : recette prévue 367 000 € réparties comme suit :

215 000€ pour la CC3F et 152 000€ pour la CCB

Ce compte correspond aux recettes versées par les éco organismes (ADEME, CITEO etc.)

M. TINNES précise que le montant encaissé par le territoire du Bouzonvillois est très inférieur à ce qui peut être espéré (~ 100 000€). L'explication n'est pas fournie à ce jour, soit une mauvaise qualité de tri et dans ce cas la CCB3F devra prendre les mesures nécessaires (puçage des bacs, contrôle régulier des sacs orange), soit un versement tardif du SYDEME.

La question sera posée au SYDEME.

Le prévisionnel fait apparaître un solde négatif de 51 280,43 € : le budget sera réétudié.

Dans le cas présent, une augmentation de 2,50 € par habitant devra être envisagée. Une majorité des personnes présentes se prononce contre une augmentation éventuelle.

3- Marché de collecte

Le marché de collecte du Bouzonvillois arrive à son terme le 31/12/2018.

Il est proposé de renouveler celui-ci pour une durée de 2 ans. En effet, les marchés de collecte de l'ex-CC3F arrivent à terme le 31/12/2020. Ce choix nous permettra de renégocier l'ensemble des marchés sur la CCB3F à partir du 1^{er} janvier 2021.

Proposition acceptée.

4. Travaux à la déchèterie de Rettel

Les membres présents prennent connaissance du projet d'agrandissement déjà étudié par l'ex-CC3F. Ils souhaitent qu'il soit tenu compte des nouvelles consignes de tri lors de cette extension: mise en place de bennes supplémentaires et création d'une réserve foncière éventuelle.

Le projet de base est estimé à un montant de 700 000 € (travaux + honoraires + frais annexes)

Le financement pourrait être réalisé par un emprunt sur 10 ans avec des annualités de remboursement d'environ 80 000 €

La vente des terrains à proximité est estimée à 86 000€.

Il est rappelé que la CCB3F est toujours à la recherche d'un terrain qui pourrait accueillir une nouvelle déchèterie sur le Bouzonvillois en soulignant que l'évolution des consignes de tri et le choix du mode à venir de la collecte risquent de rendre complètement saturé le site actuel.

Concernant le mode de fonctionnement de la déchèterie de Bouzonville, le marché du prestataire arrive à terme le 31/12/2018. La commission se prononce pour une reprise du site en régie.

Un avenant au marché de gardiennage de 4 000 €/an concernant les horaires de la déchèterie de Bouzonville est proposé pour harmoniser les horaires sur les 3 déchèteries. De plus, les horaires du samedi à Bouzonville ne tiennent pas compte de la pause méridienne : le gardien travaille de 09 h à 18 h.

Cette proposition ne fait pas l'unanimité. La commission souhaite attendre la fin du contrat avec SITA et la reprise en régie pour adapter tous les horaires.

Divers

Le débat s'est orienté sur le choix que doit faire notre collectivité concernant l'appartenance au SYDELON ou au SYDEME.

M. TINNES précise que pour l'instant et malgré des demandes répétées, le SYDEME n'a pas répondu à la question concernant le coût de sortie du syndicat par la collectivité.

Il propose d'organiser des réunions d'informations aux élus pour présenter les 2 méthodes de ramassage des OM, ceci afin que le conseil communautaire puisse faire un choix de fonctionnement qui indirectement précisera à quel syndicat il doit adhérer.

Suite à une remarque de l'assemblée, les choix seront confirmés après une réunion ne rassemblant que les membres de la commission.

Fin de la réunion à 21h00

Le Vice-Président



Jean-Paul TINNES